

[Juillet 2017



Edito

Référencement 2017 : des résultats au compte-goutte

Sommaire

Edito.....	1
Complémentaire Santé : Une approche radicalement différente ?	2
Assemblée Générale 2017	3
Mécénat.....	4
AMF Assurances.....	4

Les procédures de référencement sont en cours. Comme lors de la première phase, il y a sept ans, les Ministères ont eu à se positionner en choisissant un ou plusieurs opérateurs et ont pu, comme l'a obtenu in fine la Mutualité Fonction Publique, conserver une approche permettant de maintenir la couverture du risque Dépendance.

Si du côté des Employeurs publics l'approche est demeurée relativement stable (des Ministères comme celui de l'Éducation Nationale ont décidé d'ouvrir à plusieurs opérateurs), du côté des candidats aux référencements en cours, les changements sont notables. La première surprise est l'émergence d'une concurrence endogène entre Mutuelles de la Fonction Publique, qui rendra probablement assez perplexes les Employeurs publics au moment de leur choix. La seconde surprise vient des autres candidatures, grands acteurs mutualistes, paritaires ou assurantiels, présents en nombre et qui ont dû faire face à un risque spécifique mal connu à des régulations solidaires, et dont on ne peut juger pour le moment s'il va déboucher sur des tarifications cohérentes et mieux disantes.

En effet, ce contexte concurrentiel nouveau, présent dans l'ensemble des référencements, conduit manifestement à un allongement des procédures de sélection.

Pour l'instant, les résultats sont seulement connus aux Affaires Étrangères et Européennes, à l'Agriculture et aux Finances...
Nous nous réjouissons, bien entendu, du succès rencontré par nos Mutuelles partenaires jusqu'alors (Harmonie Fonction Publique, MAEE, MGEFI), en espérant qu'il se poursuive pour l'ensemble d'entre elles.

Jean-Luc NODENOT
Président Directeur Général



> Complémentaire Santé : Une approche radicalement différente ?

La dernière campagne électorale aura permis de mettre en avant les questions de protection sociale qu'il s'agisse de Santé, de Retraite ou d'indemnisation Chômage.

S'agissant de l'Assurance Maladie, le débat sur des modalités de traitement différentes du petit ou du gros risque a permis de mesurer les réticences d'une grande partie de nos concitoyens à un accroissement du champ d'intervention des Complémentaires Santé.

Cela peut se comprendre, l'Assurance Santé individuelle est non seulement le poste d'assurance le plus élevé des ménages, mais est également très sélective en pénalisant les plus forts consommateurs, ... et donc les retraités.

Pour la première fois au cours de cette campagne, de nombreux candidats ont plaidé pour la fin de l'articulation française dans la prise en charge des soins via le Régime Obligatoire et les Complémentaires, en proposant le recours à la seule assurance maladie et en laissant aux Complémentaires des secteurs résiduels.

Les approches du mouvement (LREM) qui dispose aujourd'hui de la majorité politique pour agir sont différentes. Il souhaite maintenir une prise en charge à 100 % d'un panier de soins utiles incluant l'optique, le dentaire et l'acoustique, en invitant les Complémentaires à faire tout ou partie du chemin du financement de ces dépenses.

« Une standardisation du marché ? »

Pour y parvenir, il est proposé de construire trois offres standardisées lisibles, correspondant aux besoins de la population et à ses capacités financières.

L'idée n'est pas d'accroître le chiffre d'affaires des Complémentaires Santé françaises (le plus élevé d'Europe) mais de les amener via une concurrence sur les prix, de l'innovation (couplage avec des plateformes Santé type carte blanche...), une concentration plus importante encore, à rembourser intégralement les dépenses et à desserrer la contrainte financière pesant sur les consommateurs.

Rien ne dit à ce stade, ce que pourrait devenir les mécanismes de régulation actuels (contrats responsables, référencements), les dispositifs actuels de soutien aux Complémentaires (aides fiscales et sociales) ni si cette approche standardisée s'appliquerait aux contrats collectifs et individuels.

« L'écrasement des marges techniques »

Ce qu'il y a de certain, en revanche, c'est que les marges techniques parfois confortables selon les opérateurs vont être sérieusement mises à contribution, et que les déséquilibres des contrats collectifs ne pourront plus être comblés par les contrats individuels comme cela était le cas chez les opérateurs pratiquant les deux approches.

Au-delà des risques de chute de l'encaissement et de la pesée sur le niveau des frais généraux, les opérateurs d'assurance concentrés sur l'activité Santé, ce qui est souvent le cas des Mutuelles 45 et des Mutuelles de la Fonction Publique, doivent plus que jamais interroger un modèle peu ou pas diversifié.

Les tensions en termes de coûts ressentis par les adhérents et qui n'ont cessé de croître, notamment en raison de la fiscalisation des contrats, les pousseront vers un nomadisme consumériste, d'autant plus si celui-ci est organisé par les Pouvoirs Publics.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la Mutualité Française, le Président Thierry Beaudet a incité le mouvement mutualiste à travailler et à faire des propositions.

C'est nécessaire et vital.



➤ Assemblée Générale 2017

L'Assemblée Générale mixte qui s'est déroulée le 12 juin dernier a permis de rassembler les délégués représentant plus de 290 000 sociétaires de l'AMF, (Comptables Publics, sociétaires bénéficiant de la Défense Pénale Professionnelle, et de l'assistance domicile et déplacement) et des invités traditionnels (Présidents MFP, MFPS, Mutuelles de la Fonction Publique ...) en présence de Daniel HAVIS, Président du Groupe Matmut et de la SGAM Viana.

Les délégués ont pris connaissance de l'ensemble des travaux menés par le Conseil ainsi que des sujets d'actualité (évolution de la SGAM Viana, Solvabilité 2, résultats de la Société AMF Assurances, évolution du risque pécuniaire des Comptables Publics et perspectives tarifaires 2018) en consacrant le temps nécessaire aux évolutions et aux résultats de la Mutuelle.

Ils ont validé à l'unanimité la nouvelle convention d'affiliation à la SGAM Viana devenue prudentielle, inscrivant l'ancrage définitif de la Mutuelle dans le Groupe Matmut.

Comme chaque année les délégués ont eu à se prononcer sur le rapport de gestion, les comptes sociaux et à adopter les modifications statutaires de forme. Les différentes résolutions ont fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.



Assemblée Générale mixte AMF, 12 juin 2017



De gauche à droite :

Claude Pain, Vice-Président - Dominique Combe, Vice-Présidente - Isabelle Guedry, Directeur Général Délégué Jean-Luc Nodenot, Président Directeur Général - Jean-Marie Delaunay, Vice-Président Délégué - Christian Guicheteau, Vice-Président - Lionel Le Gall, Secrétaire Général

AMF Assurances

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale AMF Assurances occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

En 2016, malgré un contexte économique difficile, et un environnement très concurrentiel, la filiale s'est développée fortement grâce à une approche affinitaire porteuse en interne au Groupe Matmut et vis-à-vis des Agents publics.

La croissance des cotisations acquises nettes de réassurance s'est élevée à +30 % mais la charge de sinistres brute de réassurance a crû de 40 % en raison d'une sinistralité corporelle exceptionnelle qui a contribué à la dégradation des résultats.

Des mesures techniques complémentaires ont été prises pour assurer une croissance mieux stabilisée au cours des exercices à venir.

Gouvernance

L'élection du Conseil d'Administration a conduit au renouvellement de l'Administrateur sortant Lionel Le Gall (Président de l'ACP), ainsi qu'à l'élection des nouveaux Administrateurs Laurence Bernardin, Hélène Fauvel, Yves-Marie Godefroy (Président de l'AAC).

À l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a renouvelé le Bureau, les Comités et Sous-Comités ainsi que les Membres du Comité Mutualiste Fonds de Solidarité.



Le Conseil d'Administration de l'AMF, 12 juin 2017

> **Mécénat**

L'Assemblée Générale 2017 de l'AMF a permis, après une introduction de Dominique Letourneau, Président du Directoire de la Fondation de l'avenir, sur l'actualité de la recherche appliquée, la présentation des travaux menés par le Professeur Onnik AGBULUT portant sur « l'Évaluation des biomatériaux cellularisés constitués de nanofibres de collagène et de cardiomyocytes humains dans le traitement de l'insuffisance cardiaque. »

L'AMF a renouvelé son soutien à la Fondation de l'Avenir dans le cadre d'un partenariat pluriannuel à hauteur de 60 000 €, visant à accompagner des projets de recherche médicale appliquée.



De gauche à droite : Dominique Letourneau, Président du Directoire de la Fondation de l'Avenir, Professeur Onnik Agbulut, Jean-Luc Nodenot, Président Directeur Général de l'AMF

> **AMF Assurances**

Filiale née du rapprochement entre la Matmut et **AMF Mutuelle**, **AMF Assurances** accompagne depuis 10 ans déjà le quotidien assurantiel des agents publics. Ses solutions adaptées sont agrémentées de garanties « 100% certifié fonctionnaire » pour tenir compte de leurs spécificités.

AMF Assurances a conscience de l'exposition préoccupante des agents publics aux risques professionnels dans l'exercice de leur métier, dont les conséquences pénales, physiques ou psychologiques ne sont pas à négliger. C'est pourquoi, en complément de la protection statutaire, elle propose son contrat Multigaranties Professionnelles des Agents Publics. Avec ses 5 garanties essentielles, chaque agent bénéficie d'un soutien renforcé (Protection juridique vie professionnelle⁽¹⁾, Responsabilité civile professionnelle « faute détachable du service », Assistance psychologique Vie professionnelle⁽²⁾...)

Et pour son 10^{ème} anniversaire, **AMF Assurances** offre 6 mois de cotisation* pour la souscription de ce contrat dédié.

amf-assurances.fr

Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites, plafonds et conditions définis au contrat. Conditions détaillées des offres contractuelles et tarifaires disponibles en agences et sur amf-assurances.fr

* Tarif année 2017. Offre promotionnelle valable une seule fois et applicable à tout contrat Multigaranties Professionnelles des Agents Publics souscrit avant le 31/12/2017 à 24h00. Contrat non ouvert aux professions suivantes : sage-femme, chirurgien, anesthésiste, gynécologue-obstétricien.

(1) Prestations de protection juridique réalisées par Matmut Protection Juridique, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN

(2) Prestations d'assistance réalisées par IMA GIE

AMF Assurances, SA au capital de 69.416.644 € entièrement libéré, 487 597 510 RCS ROUEN. Entreprise régie par le code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

